

# L'AFD ET LES FORÊTS TROPICALES HUMIDES

Pour une gestion durable  
d'une ressource exceptionnelle  
dans le Bassin du Congo



© AFD - Antoine Grimaud



Forêt arbre / Gabon © AFD – Agence Libreville

## UNE RESSOURCE ESSENTIELLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La forêt est une ressource à la fois pour pourvoir aux besoins humains et pour assurer le fonctionnement des grands équilibres environnementaux. Les forêts tropicales, situées en majeure partie dans les pays en développement, sont fondamentales.

Elles représentent 6% des terres émergées et abritent 70% des espèces végétales et animales connues. Elles fournissent des services de régulation des écosystèmes (réservoirs de biodiversité, régulation des flux hydriques, stockage du carbone) et, grâce à l'extrême diversité biologique qu'elles recèlent, elles fournissent à l'homme des ressources indispensables à sa survie (nourriture, bois de chauffe, pharmacopée principalement) et à son développement (revenus issus de l'exploitation ligneuse ou non ligneuse).

Les populations vivant dans les forêts tropicales et à leur périphérie se caractérisent par un fort niveau de pauvreté. Elles sont fortement dépendantes des ressources forestières, pour leurs besoins quotidiens comme pour leurs revenus. Environ 300 millions de personnes vivent dans les forêts tropicales, dont 100 millions sont des populations indigènes. Par ailleurs, la forêt fournit des ressources à une population qui s'étend au-delà de ses seuls habitants : environ 800 millions de ruraux en sont directement tributaires pour assurer leur quotidien (nourriture, énergie et revenus).

## UNE EXPERTISE SUR LE BASSIN DU CONGO

➔ **L'action de l'AFD en faveur des forêts, historiquement centrée sur les pays du bassin du Congo, s'ouvre également aux pays émergents.**

Dans le bassin du Congo, l'AFD accompagne depuis le début des années 90 le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et le Cameroun dans leurs efforts de préservation de la forêt. Ces pays ont, en effet, amorcé un changement de politiques forestières depuis les années 80. Dépassant l'opposition entre conservation et exploitation qui prévalait dans les années 70, ces politiques sont maintenant consacrées à la promotion de l'aménagement durable de la forêt.

Elles visent à concilier le besoin de développement sur la base des revenus d'exploitation et le besoin de préservation des milieux naturels, deux approches autrefois considérées comme antagoniques.

L'intervention de l'AFD a pour objectif de **promouvoir une exploitation durable des forêts**, qui soit à la fois source de revenus pour les populations les plus pauvres et garante de la préservation à long terme des écosystèmes forestiers. Elle a pour cela apporté son **soutien financier et technique à la réforme des politiques forestières des pays du bassin du Congo**. L'AFD poursuit aujourd'hui cet effort d'accompagnement au niveau national et régional, tout en élargissant son champ d'intervention aux thématiques du **carbone forestier** et de la **préservation de la biodiversité**.

Cette mobilisation sur le bassin du Congo a permis de créer une expertise que l'AFD souhaite partager avec les pays émergents, dans lesquels elle intervient depuis 2006, avec un mandat visant à la préservation des biens publics mondiaux. L'Indonésie, l'Inde et le Brésil sont les trois pays dans lesquels l'AFD a engagé des ressources significatives sur le secteur forestier.

## L'INTERVENTION DE L'AFD

Les objectifs d'intervention de l'AFD se concentrent sur l'exploitation durable de la forêt et ses filières, le carbone forestier et la biodiversité, ainsi que sur l'appui aux politiques publiques des pays concernés.

### ➔ **Sur l'exploitation durable de la forêt et ses filières, les objectifs sont :**

- agir pour que la forêt soit une ressource durable pour le développement
- structurer les filières pour consolider les activités sur le long terme
- animer une dynamique de coopération entre les différents acteurs
- encourager l'appropriation locale des techniques par le transfert de l'expertise

### ➔ **Sur le carbone forestier et la biodiversité, l'objectif est de valoriser la forêt et les produits forestiers non ligneux :**

- contribuer à la préservation des grands équilibres environnementaux mondiaux
- éviter la dégradation que subissent les ressources, en grande partie causée par la pauvreté et la dépendance des populations
- agir pour le développement et pour la génération de revenus liés à la préservation des ressources forestières et leurs services rendus



Forêt projet PPAFG Kango – Bois exploitation forestière © AFD – F. Raffatin

### ➤ Sur l'appui aux politiques publiques, l'AFD intervient pour :

- contribuer à l'amélioration des connaissances sur la gestion et l'exploitation durable des forêts et de leurs écosystèmes (connaissances techniques et portant sur l'architecture institutionnelle)
- appuyer des institutions locales et nationales pour initier une gestion autonome des politiques forestières, économiques et environnementales
- jouer un rôle proactif dans les négociations internationales pour répondre à l'engagement de la France, notamment sur le climat et la biodiversité et être présent dans les initiatives internationales relatives à la forêt (Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), éco-certification, biodiversité).

### Couvert forestier des pays du Bassin du Congo



### DES OUTILS DE FINANCEMENT DIVERSIFIÉS

Le groupe AFD intervient en synergie avec des partenaires locaux, français ou internationaux, en proposant des produits financiers diversifiés : subventions (pouvant en particulier associer le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) en cofinancement), ou prêts souverains/non souverains (dont des lignes de crédits bancaires et des prêts directs aux entreprises). L'AFD et PROPARGO mobilisent également d'autres outils de financement innovants à travers la participation à des fonds fiduciaires et à la réflexion sur la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux.

### AMÉNAGEMENT DURABLE & ÉCO-CERTIFICATION

L'aménagement durable constitue le cœur des thématiques d'intervention de l'AFD sur la forêt. L'AFD promeut également l'éco-certification qui est une démarche volontaire venant renforcer les processus d'aménagement forestier par une démarche sociale et environnementale plus responsable.

### ➤ L'aménagement durable

L'aménagement durable permet d'exploiter les ressources forestières d'une manière qui ne porte pas atteinte aux équilibres écologiques (cycles de régénération respectés, exploitation ciblée et quantifiée d'espèces spécifiques, techniques de coupe et de débardage à faible impact) et garantit sa régénération pour les générations futures.



Bois exploitation forestière © AFD – Agence Libreville

Cette façon de concevoir l'exploitation forestière, à la croisée des préoccupations de développement et de préservation de l'environnement, a un impact fort à différentes échelles. Au niveau local, elle permet de structurer des filières, générant ainsi des revenus et de l'emploi aux populations locales souvent défavorisées. Au niveau national, elle permet de valoriser les ressources du pays, de contribuer au développement économique et de renforcer ainsi les institutions et les politiques (environnementales et économiques) relatives à la gestion de ressource forestière. Au niveau international, l'aménagement durable se présente comme une contribution à la préservation des grands équilibres environnementaux et est soutenu par de nombreuses initiatives internationales.

L'AFD est mobilisée depuis plus de 15 ans pour l'aménagement durable des forêts d'Afrique Centrale. Son action a contribué à placer 40 % de ces forêts sous aménagement. Son objectif est de concrétiser sur le terrain une notion reconnue et soutenue internationalement. Ses actions se structurent en trois catégories, autour du même objectif d'appui à la réalisation, la mise en œuvre et la gestion de plans d'aménagement durable, à travers des projets financés via les administrations forestières, les banques, ou directement aux entreprises.

### ➤ L'éco-certification

En renforçant la démarche d'aménagement forestier portée au niveau local ou national, l'AFD accorde une importance centrale à la promotion de l'éco-certification. Celle-ci est en effet un moyen de valoriser les filières d'exploitation forestière durable à l'international pour en accroître les revenus et de promouvoir les produits issus de forêts gérées durablement.

## UN EXEMPLE FONDATEUR DE L'AMENAGEMENT

### Appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier (PARPAF) – République Centrafricaine

Le projet PARPAF a été lancé en 2000 pour répondre au besoin d'accompagnement du ministère en charge des forêts, afin de **réaliser des plans d'aménagement des concessions forestières sur le territoire national**. Le projet comporte deux composantes :

- réalisation des plans d'aménagement
- transfert des acquis et des savoir-faire à l'administration forestière

Les concessions concernées par le projet couvrent une surface de plus de 2 millions d'hectares. Ce projet est cofinancé par l'AFD (subvention de 5 millions d'euros, soit 56 % du total), le secteur privé et le gouvernement centrafricain. Il est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du ministère en charge des forêts et le CIRAD en assure la maîtrise d'œuvre.

En soutenant ce projet, l'AFD entend **démontrer que l'exploitation forestière peut être à la fois source de développement** en générant des revenus stables sur le long terme grâce à des filières structurées et modernes **et respectueuse des écosystèmes**, en reposant sur une démarche d'exploitation durable.

L'éco-certification permet de sensibiliser les consommateurs, d'amplifier la demande et d'inciter ainsi à la mise en application effective des plans d'aménagement. La qualité de la gestion des forêts placées sous aménagement durable est ainsi contrôlée.

L'AFD encourage ses partenaires à s'engager dans l'éco-certification. Elle soutient par ailleurs un projet d'appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale, financé par le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM). D'un montant de 1,5 million d'euros, ce projet a pour vocation de former les acteurs locaux à l'éco-certification, d'appuyer le développement de ces standards dans les pays producteurs et de promouvoir ces standards auprès des prescripteurs et consommateurs (sur les marchés nationaux et en Europe) pour développer le marché des produits éco-certifiés.

## BIODIVERSITÉ & AIRES PROTÉGÉES

➔ **Dans sa démarche de soutien aux aires protégées, l'objectif sous-jacent de l'intervention de l'AFD est d'améliorer le développement participatif au niveau local et communautaire.**

Les écosystèmes forestiers sont des réservoirs uniques de biodiversité et fournissent des services environnementaux indispensables, tant aux milieux naturels qu'aux hommes. C'est pourquoi l'AFD intervient pour la préservation de ces écosystèmes fragiles.

L'AFD considère que, pour préserver les écosystèmes, la mise sous protection exclusive n'est pas une solution. Elle soutient des projets qui insèrent les aires protégées dans le tissu socio-économique local et national et qui cherchent à valoriser les ressources et les savoir-faire locaux compatibles avec un usage durable des ressources (écotourisme, paiements pour services environnementaux...). C'est sous un angle d'aménagement durable qu'est envisagée la protection de ces espaces forestiers.

L'AFD soutient ainsi la création, la gestion et la réhabilitation d'aires protégées (parcs naturels nationaux, régionaux) dans des géographies très diverses (Bassin du Congo, mais aussi Inde, Maroc, Kenya, Madagascar). Dans tous ces projets où l'AFD apporte un appui technique, institutionnel et financier, l'objectif sous-jacent est d'améliorer le développement participatif au niveau local et communautaire.



Gabon © Agence AFD

## UN OUTIL INNOVANT POUR LA CONSERVATION D'UN CAPITAL UNIQUE

### Contribution de l'AFD au fonds fiduciaire du Tri National de la Sangha – Bassin du Congo

Le **complexe forestier transfrontalier du Tri-national de la Sangha** (TNS) a été établi par un accord de coopération signé en décembre 2000 entre la République du Cameroun, la République Centrafricaine, et la République du Congo. L'accord prévoit un dispositif de coopération pour la gestion durable des ressources de la zone. Les ressources sont particulièrement riches en biodiversité car cette surface d'environ 2 800 000 ha, couverte de forêts de basse altitude, regroupe trois parcs nationaux. Elle abrite une population exceptionnelle de méga faune d'Afrique centrale, et comporte des habitats variés : réseau hydrographique, forêts, clairières.

Le financement à long terme de la gestion de la zone s'effectue via un fonds fiduciaire, auquel l'AFD a apporté, en 2007, une **subvention de 3 millions d'euros**, soit 27 % du capital total, en cofinancement avec WWF et la KfW). Le fonds de capitalisation est opérationnel depuis juillet 2010.

En soutenant la mise en place et la gestion d'une aire protégée transfrontalière, l'AFD contribue à la **préservation de la biodiversité forestière**, au **renforcement des capacités** des institutions locales en charge de la gestion du TNS et à l'émergence d'une **coopération sous-régionale** pour la préservation d'un environnement unique que ces pays gèrent en commun.



Faune © AFD - Agence L'heureille

## REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et amélioration des stocks carbonés forestiers)

► **L'initiative REDD+ est un levier de promotion d'un usage durable des forêts et constitue une opportunité pour le développement des pays forestiers, grâce aux revenus liés aux paiements pour service environnementaux dans le cadre du mécanisme climat.**

La déforestation est à l'origine d'environ 17% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Le mécanisme de déforestation évitée permet de compenser financièrement les acteurs pour la non-conversion des forêts à d'autres usages.

La démarche REDD+ est un levier fondamental pour promouvoir un usage durable des forêts. Elle constitue une opportunité centrale pour le développement des pays forestiers, grâce aux revenus issus de la finance carbone qu'elle pourrait générer.

L'AFD soutient à ce titre la mise en place de la REDD+ au niveau international, notamment grâce à son soutien au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) géré par la Banque mondiale. En outre, suite aux engagements du Président français en 2009 à Copenhague, l'AFD est chargée de mettre en œuvre les fonds mis à disposition dans le cadre de l'initiative internationale «Fast-start» pour le démarrage rapide des activités REDD+ sur le terrain. Cette initiative conjointe est portée par plusieurs gouvernements, de pays développés (Norvège, Australie, etc.) comme de pays forestiers en développement (Papouasie Nouvelle Guinée notamment).

## TÉLÉDÉTECTION

► **Le suivi satellitaire de l'évolution du couvert forestier est un outil indispensable pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+.**

Les images satellitaires sont nécessaires pour définir les scénarios de référence à partir desquels les réductions d'émission seront calculées. Elles contribuent également à estimer l'émission de CO<sub>2</sub> évitée en fonction de l'évolution de la couverture forestière, et à effectuer le suivi de la déforestation afin d'adapter au mieux les politiques environnementales.

Face au constat du manque de données disponibles et dans sa volonté de soutenir les politiques REDD+, l'AFD a initié une démarche pilote de mise à disposition des données satellitaires couvrant les forêts du bassin du Congo. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise unique qu'ont développée les acteurs français en matière de télédétection (une initiative similaire a déjà été mise en place sur le Plateau des Guyanes).

## APPORTER UNE RÉPONSE INNOVANTE ET VISER UNE EXPLOITATION RAISONNÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE.

### ► 20 ans d'expérience dans le bassin du Congo

La France a, dès les années 1990, promu l'aménagement des forêts du Bassin du Congo. A cette époque, l'opinion publique était fortement sensibilisée sur l'exploitation incontrôlée des ressources forestières et la majorité des bailleurs de fonds évitait de traiter avec les privés.

L'AFD a accompagné la réalisation de plans d'aménagement forestier en s'inscrivant dans la durée. Ses objectifs étaient de maintenir le cap sur une gestion plus durable, en intégrant progressivement les nouveaux paradigmes et en s'ouvrant à la conservation de la biodiversité et aux aspects sociaux.

Une évaluation rétrospective indépendante, réalisée en 2010, a confirmé les choix stratégiques effectués depuis deux décennies, en soulignant les évolutions et les enjeux à venir.

L'aménagement est aujourd'hui incontournable dans la région où les pratiques évoluent. Favoriser un dialogue inter-acteurs a été décisif. La mise en œuvre effective d'une contractualisation entre l'État et le secteur privé autour de la gestion durable de la forêt est certainement un acquis majeur de l'intervention de l'AFD. Ces résultats restent toutefois fragiles et devront être confortés et adaptés aux nouveaux enjeux, tels que le climat et les mutations dues à l'arrivée d'opérateurs asiatiques.

## UNE CONTRIBUTION AU SUIVI DU COUVERT FORESTIER

**Programme de mise à disposition des données satellitaires du couvert forestier d'Afrique centrale**  
Suite aux engagements de la France à la conférence de Copenhague, l'AFD a **mis en place en 2010 un ambitieux programme de mise à disposition des données satellitaires pour le suivi du couvert forestier des pays d'Afrique centrale**. Ces données seront mises à disposition de tout acteur souhaitant travailler sur la REDD+ dans la zone géographique couverte. Cet accord a été négocié avec EADS-Astrium, actionnaire majoritaire de Spot Image. Il répond à une **nécessité dans le cadre du mécanisme REDD+** : disposer de données satellitaires sur la couverture forestière permet d'évaluer à la fois le potentiel de réduction des émissions de carbone forestier, et les réductions effectives suite à des activités REDD+. Or, de nombreux pays forestiers tropicaux n'ont pas la capacité de disposer de ces données : l'AFD souhaite par ce projet **initier une démarche pilote répliquable sur d'autres géographies**.

Ce projet de 11,5 millions d'euros prévoit en particulier la couverture de la moitié sud de la République centrafricaine et la correction des images.



Forêt arbre / Gabon © AFD – Agence Libreville

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2010, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et émergents et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront à la scolarisation de 13 millions d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 33 millions de personnes et l'octroi de microcrédits bénéficiant à un peu plus de 700 000 personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes  
75598 Paris Cedex 12 – France  
Tél. : +33 1 53 44 31 31  
Fax : +33 1 44 87 99 39  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

### DÉPARTEMENT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL (DTO)

### DIVISION ENVIRONNEMENT ET EQUIPEMENT (ENE)



[www.proparco.fr](http://www.proparco.fr)

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement.



[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires.



Cette publication a été imprimée dans le respect  
de l'environnement avec des encres végétales  
et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).

